

# Communiqué de presse

---

## AUGMENTATION DE CAPITAL DE DEINOVE PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

**Montpellier, le 27 juin 2014** - DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI) a décidé de proroger la période de souscription des actions offertes dans le cadre de son augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec un délai de priorité à titre irréductible au profit des actionnaires sur le marché Alternext d'Euronext à Paris conformément aux dispositions du paragraphe c de la section 5.3.3 de la note d'opération composant le prospectus ayant reçu le visa n°14-314 en date du 23 juin 2014.

Initialement prévue le 30 juin 2014 à 17 heures, la date de clôture du délai de priorité et de l'offre au public est dorénavant fixée au 3 juillet 2014 à 17 heures.

Initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet à 12 heures, la date de clôture du placement privé est dorénavant fixée au 4 juillet 2014 à 12 heures.

Le calendrier indicatif est en conséquence modifié comme suit.

### Calendrier indicatif

|                 |  |
|-----------------|--|
| 23 juin 2014    | Visa de l'AMF sur le Prospectus  |
| 24 juin 2014    | Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le lancement et les modalités indicatives de l'émission<br>Ouverture du délai de priorité<br>Ouverture de l'offre au public<br>Ouverture du placement privé  |
| 3 juillet 2014  | Clôture du délai de priorité (17 heures)<br>Clôture de l'offre au public (17 heures)   |
| 4 juillet 2014  | Clôture du placement privé (12 heures)<br>Centralisation<br>Fixation des modalités définitives de l'augmentation de capital<br>Diffusion d'un communiqué de presse annonçant la fixation des modalités définitives de l'augmentation de capital<br>Début de la période de stabilisation éventuelle |
| 9 juillet 2014  | Émission des actions nouvelles – Règlement-livraison.<br>Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris   |
| 18 juillet 2014 | Date limite d'exercice de l'option de sur-allocation   |
| 21 juillet 2014 | Admission des actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris  |

---

Les autres caractéristiques de l'opération demeurent inchangées.

Cette émission est dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Chef de File et Teneur de Livre, et Kempen and Co en tant que co-Chef de File.

### Mise à disposition du prospectus

Un prospectus composé du document de référence enregistré par l'AMF le 23 juin 2014 sous le numéro R.14-042 ainsi que d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) a reçu le visa n° 14-314 de l'AMF en date du 23 juin 2014.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Deinove, sur son site Internet ([www.deinove.com](http://www.deinove.com)), ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques figurant à la section 4 du document de référence et à la section 2 de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement.

### À propos de DEINOVE

DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI) change la donne dans le domaine de la chimie du végétal en concevant et développant de nouveaux standards de bio-production fondés sur des bactéries aux potentiels encore inexploités : les Déinocoques. En s'appuyant sur leurs propriétés génétiques singulières et leur robustesse hors du commun, DEINOVE optimise les capacités métaboliques et fermentaires de ces « micro-usines » naturelles pour fabriquer des produits à haute valeur ajoutée à partir de biomasse non alimentaire. Les premiers marchés de la Société sont les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (DEINOL) et les composés chimiques alternatifs aux produits dérivés de l'industrie pétrolière (DEINOCHEM) où DEINOVE offre sa technologie à des partenaires industriels mondiaux. Cotée sur Alternext depuis avril 2010, DEINOVE a été fondée par le Dr. Philippe Pouletty, Directeur général de Truffle Capital, et le Pr. Miroslav Radman, de la Faculté de Médecine de l'Université René Descartes. La société compte plus de 40 collaborateurs dans ses nouveaux laboratoires basés en France à Montpellier sur le site du Biopôle Euromédecine.

*Plus d'informations sur [www.deinove.com](http://www.deinove.com)*

#### Contacts

##### **DEINOVE**

##### **Emmanuel Petiot**

Directeur Général

Tél.: +33 (0) 4 48 19 01 28

[emmanuel.petiot@deinove.com](mailto:emmanuel.petiot@deinove.com)

##### **ALIZE RP, Relations Presse**

##### **Caroline Carmagnol**

Tél. : +33 (0) 1 70 22 53 90

Mobile : +33 (0) 6 64 18 99 59

[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com)

##### **Coralie Martin**

Communication et relations investisseurs

Tél. : +33 (0) 4 48 19 01 60

[coralie.martin@deinove.com](mailto:coralie.martin@deinove.com)



#### AVERTISSEMENT

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de DEINOVE.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. DEINOVE n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par DEINOVE d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par DEINOVE d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l' « Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.*

*Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*